

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2017

**RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON
CONVENTIONNELS - (N° 174)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 76

présenté par

Mme Batho, M. Garot, M. Bouillon, M. Saulignac, M. Faure, M. Aviragnet, Mme Bareigts,
Mme Battistel, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont,
M. Dussopt, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Le Foll,
M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pires Beaune, Mme Pau-Langevin, M. Potier, M. Pueyo,
M. Pupponi, Mme Rabault, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe et M. Vallaud

ARTICLE 6

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

1° *bis* À la deuxième phrase de l'article L. 661-3, après le mot : « premières », sont insérés les mots : « , y compris le changement d'affectation des terres, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement complète les dispositions de l'article 6 afin que les dispositions de l'article L661-3 du code de l'énergie relatives aux « critères de durabilité » des biocarburants tiennent compte notamment des émissions de gaz à effet de serre dues aux changements d'affectation des sols résultant de la production de biocarburants.